

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23<sup>ème</sup> année - N° 4380 - Jeudi 18 Mai 2023 - Prix : 200 Fc

ARRIVÉE DU MARIA GALANTA À MUTSAMUDU :

## Des « expulsés » et des départs « volontaires » à bord ?



EGYPT

LA FOIRE

DES PRODUITS EGYPTIENNS ET INTERNATIONAUX 2023

DATE DU 20 MAI AU 3 JUIN

LOCATION AU RETAJ HOTEL DE MORONI

DE 9H00 À 21H00

An advertisement for 'LA FOIRE' featuring Egyptian-themed illustrations of a man with a staff and a woman with a staff, and flags of Egypt and the Philippines. The text includes 'EGYPT', 'LA FOIRE', 'DES PRODUITS EGYPTIENNS ET INTERNATIONAUX 2023', 'DATE DU 20 MAI AU 3 JUIN', 'LOCATION AU RETAJ HOTEL DE MORONI', and 'DE 9H00 À 21H00'. There are also decorative hieroglyphs at the top and bottom.

## 2ÈME SESSION DU PARLEMENT PANAFRICAIN

## La zone de libre-échange au centre des préoccupations

*Le président de la République, président en exercice de l'Union Africaine Azali Assoumani s'est exprimé à l'ouverture de la deuxième session ordinaire du parlement panafricain qui a eu lieu ce lundi à Midrand en Afrique du Sud. Une présence saluée par le président du parlement panafricain, le zimbabwéen Fortune Charumbira.*

Sous le thème : « l'année de l'AFCFTA : accélération de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine », la deuxième session ordinaire de la sixième législature du parlement panafricain, s'est tenue à Midrand, une ville située au centre de l'Afrique du Sud, abritant le parlement panafricain. Une session marquée par la présence du président de la République, président en exercice de l'UA Azali Assoumani, qui ne passera pas inaperçu aux yeux du

président du parlement panafricain Fortune Charumbira.

« Aujourd'hui nous honorons la présence du président de l'Union Africaine, Azali Assoumani. Nous honorons votre présence parce que par le passé, bien que nous fassions partie intégrante de l'Union Africaine, nous avons parfois lutté pour obtenir la présence des présidents de l'Union Africaine. Nous vous remercions pour cette reconnaissance et nous applaudissons votre leadership exemplaire », a déclaré le président Fortune Charumbira.

D'après le président du perchoir panafricain, sur cette session, l'accent est mis sur la zone de libre-échange continentale africaine et sur la façon dont le parlement panafricain peut, dit-il contribuer efficacement à la mise en œuvre de cet important accord. « Nous avons aligné des présentations de divers

experts, dont le secrétaire général de l'AFCFTA, dans une tentative de donner aux membres les moyens d'utiliser au mieux leurs pouvoirs de surveillance, de représentativité et quasi-législatif pour accélérer la mise en œuvre, de l'AFCFTA », a-t-il souligné.

Dans son discours, le président en exercice de l'Union Africaine s'engage à apporter son soutien et l'assistance qu'il faut pour le parlement Panafricain. « Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, pendant mon mandat, pour vous apporter le soutien et l'assistance nécessaire, en vue d'atteindre vos objectifs de paix, de stabilité, de développement et de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit en Afrique », a promis Azali Assoumani.

« Je suis conscient de votre engagement et de votre détermination à travailler en faveur de la défense des intérêts des peuples africains en tant



que législateurs continentaux. Je tiens à vous assurer tous ici présents, de ma ferme détermination à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et les institutions, y compris le parlement panafricain, pour plus de paix et de progrès sur notre continent. Notre devoir commun, comme vous le savez tous, est d'aider notre organisation à atteindre

les objectifs qu'elle a fixés dans son Agenda 2063 », a-t-il avancé. Cette session a été précédée par la cérémonie de serment des nouveaux membres. Il s'agit des parlementaires du Botswana, du Cameroun, de Djibouti, de Guinée équatoriale, de Madagascar et de Somalie.

Maoulida Mbaé

## PROJET GOUVERNANCE, PAIX ET STABILITÉ :

## Onze journalistes en formation à Moroni

*Onze journalistes sont en formation à Moroni pour la couverture parlementaire et d'événements politiques. Organisée par la COI et financée par l'AFD, cette formation a pour objectif d'améliorer la compréhension du fonctionnement des institutions démocratiques et la couverture journalistique de leurs activités.*

La formation à la couverture journalistique des travaux de l'assemblée des Comores dans le cadre du projet gouvernance, paix et stabilité (GPS) a débuté lundi 15 mai dernier à Moroni. Prévus pour une durée de cinq jours (du 15 au 19 mai), cette formation organisée par la Coi et financée par l'AFD vise entre autre à améliorer la compréhension du fonctionnement des institutions démocratiques et la couverture journalistique de leurs activités, de créer des pistes de col-

laborations entre médias et institutions démocratiques afin d'améliorer la qualité de l'information en direction des populations. Mais aussi, valoriser les compétences internes aux institutions démocratiques dans le cadre des formations pour les journalistes.

Dans son mot d'ouverture, le secrétaire général de la COI Véloyoudom Marimoutou a souligné que le journalisme est un métier, une vocation mais aussi une responsabilité. « Un journaliste a des responsabilités, il doit donc être mieux outillé pour mieux informer

», avance-t-il.

Dans son intervention, le secrétaire général du parlement Omouri Hassani a rappelé que le projet gouvernance, paix et stabilité a lancé plusieurs chantiers dans les pays membres de la COI. « Notre administration et le bureau de notre parlement se déploient sans relâche pour faire de ce projet une grande réussite régionale et le rendre visible et lisible aux yeux de la population de l'Indianocéanie », souligne-t-il.

De son côté, l'officier permanent de liaison adjoint de l'Union des Comores Aboul'Anziz Mdziani a précisé que les résultats attendus est le renforcement de l'information sur le fonctionnement des institutions et des actualités de la région. « Mais cette information doit se faire de manière professionnelle dans tous les Etats membres, à travers l'Association des Radios et Télévisions de l'océan Indien.

Ensuite, le reporting journalistique sur des sujets politiques et sur la vie des institutions nationales qui doivent être couvertes de manière professionnelle », insiste celui qui salue l'engagement de faire de l'information un outil indispensable à la préservation de la paix et la prévention des conflits.

Pour rappel, le projet GPS entend contribuer à la stabilité, à la paix et à la gouvernance dans la région de l'océan Indien et au sein des Etats membres de la COI. Elaboré autour d'un dispositif de renforcement de capacités des bénéficiaires et d'actions de plaidoyer auprès des institutions, le projet GPS est également mis en œuvre en étroite collaboration avec les Etats membres dans le respect de la souveraineté des Etats et du principe de subsidiarité.

Andjouza Abouheir



## CONCOURS NATIONAL DE MÉMORISATION DU CORAN

## Une première édition nationale bien réussie

*Une cérémonie de remise d'attestations et cadeaux aux lauréats du concours national de mémorisation du Coran, a eu lieu dimanche 14 mai dernier à Mbeni, chef lieu de la région de Hamahamet. 143 participants ont été honorés pour avoir participé à ce concours.*

Plus de 143 jeunes des deux sexes, âgés de 6 à 18 ans ont été honorés après avoir participé au concours de mémorisation du Coran, co-

organisé au mois Ramadan dernier par trois fondations non gouvernementales, qui sont l'association saoudienne pour la jeunesse (Wamy), dont le siège est à Djeddah, Alwafa pour le commerce dont le fondateur est Dr Hamidou Karihila, ancien ambassadeur des Comores à Ryad, et la fondation pour la mémorisation du Coran et les écoles coranique de M'béni, qui a vu le jour, il y a 2 ans. Plus de 4 million de nos francs ont été utilisés lors de cette première édition.

Au début, ils étaient 177 candidats inscrits et seulement 143 ont participé au concours, dont chacun a reçu son attestation de participation et une enveloppe financière. Lors de la cérémonie, Oustadh Saïd Ahmed Mohamed, président d'Alwafa, a tenu à remercier l'Arabie Saoudite pour le soutien inestimable envers ce concours. « Ce genre de concours encourage nos enfants, qui sont l'avenir du pays », dit-il.

Le cadî de la région, qui parlait au nom de la fondation pour la mémorisation du Coran et les

écoles coraniques, Aboubacar Mohamed, se félicite quant à lui pour la réussite de cette première édition au niveau des îles. « Cette année, nous avons un candidat venu d'Anjouan, nous souhaiterions que l'année prochaine toutes les îles soient représentées », dit-il, en présence des responsables de la Faculté Imam Chafiou de l'Université des Comores, des cadres et des notables de la ville et les deux régions Hamahamet et Mboikou.

Le représentant du grand cadî, Saïd Ismaël, dans son mot

de remerciement, a rappelé l'importance d'initier les enfants dès leur plus jeune âge à ce genre d'exercice et de les soutenir dans la pratique de leur religion. « Ces pratiques permettent d'inculquer aux enfants les valeurs de base de la société comorienne, qui vont de paire avec la religion musulmane et de protéger la nouvelle génération contre la montée de la délinquance », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

## ARRIVÉE DU MARIA GALANTA À MUTSAMUDU :

## Des « expulsés » et des départs « volontaires » à bord ?

*Plus de 10 clandestins, 4 Passagers en départ volontaire et des passagers normaux, tel est le bilan du premier bateau arrivé hier mercredi au port de Mutsamudu en provenance de Mayotte. Certains médias y sont eu accès. Avant l'arrivée du bateau dans l'après-midi, le gouverneur Anissi Chamsidine a tenu une réunion publique à Dar Nadja pour réitérer sa position de refus des expulsés de l'opération Wuambushu, en présence des partis Juwa et UPDC.*

Arrivé hier mercredi aux environs de 16h00, le navire de la compagnie SGTM a amarré au port de Mutsamudu en provenance de Mayotte, après trois semaines de blocage. Déjà sur place, des journalistes qui s'apprêtaient à entrer à l'intérieur pour couvrir l'évènement ont fait face à un refus catégorique des agents du port. « Nous sommes interdits d'accès. Je suis un journaliste de Radio Ndzouani et ce genre de comportement m'attriste », tacle Ahmed Dine Combo alias Mdukuwa.

Pour les passagers normaux, la sortie du port a été organisée et ils ont laissé entendre que le voyage s'est bien passé. « Nous avons fait un très bon voyage. Et nous sommes bien arrivés », avancent-ils.

Pour ne rien rater, chaque média guettaient autour de lui. Les uns sont restés au quai du départ et les autres à la porte d'entrée. A notre grande surprise, nous avons pu avoir le témoignage de quatre personnes qui ont avoué avoir été arrêtés et expulsés vers Anjouan, sans plus de précision. « Moi, d'ailleurs j'allais à l'hô-

pital avec ma fille malade, et c'est en route qu'on m'a arrêté », témoigne l'un d'entre eux. Selon plusieurs sources concordantes, il y aurait à bord du navire Maria Galanta des personnes supposées arrêtées et renvoyées à Mutsamudu, des départs volontaires et des passagers normaux. Une information difficile à confirmer, compte tenu de l'omerta qui entoure cette première liaison maritime Mamoudzou-Mutsamudu, après l'annonce de la reprise des transports par les autorités comoriennes.

Face à cette situation, l'opinion publique reste dans l'expectative. « Tous ce tapage et ces documents signés par les autorités compétentes ne sont que du vent. Le seul acteur de ce pays dans ce combat c'est Anissi Chamsidine », criait un citoyen qui était aux alentours du port de Mutsamudu. Le gouverneur de l'île d'Anjouan a d'ailleurs réitéré son refus d'accueillir des expulsés de Mayotte dans une déclaration faite ce mercredi 17 mai.

Nabil Jaffar

## POLITIQUE

## Retour des exilés, un communiqué insensé selon Mamadou

*Tous les chemins mèneraient-ils à l'élection présidentielle ? C'est en tout cas l'impression que semble donner le pouvoir ces derniers jours en jouant sur la fibre sentimentale des comoriens. Rien d'étonnant pour certains qui trouvent normales les « gesticulations » du pouvoir pour apaiser les tensions à l'approche des élections présidentielles.*

Dans un communiqué sorti tard dans la journée de lundi 15 mai, le ministère de l'intérieur appelle les exilés politiques à rentrer au pays. Une initiative motivée par « une volonté renouvelée d'affermir la concorde nationale telle qu'exprimée par le président de l'Union des Comores Azali Assoumani, surtout en ce temps où notre planète est particulièrement minée par les conflits et soubresauts

». Selon ce communiqué publié au lendemain de la mise en place de la commission électorale, « les personnalités politiques des Comores actuellement en exil à l'étranger sont formellement informées qu'elles peuvent rentrer en toute tranquillité et quiétude en Union des Comores. »

Une annonce qui a surpris plus d'un tant par son timing que par la forme. En tout cas, les destinataires du communiqué sont les premiers à douter de la sincérité du régime du moins sur la forme. « En ce qui nous concerne dans le mouvement HURY, ce n'est pas ce genre de communiqué que nous attendons. Depuis 2019, les cadres de notre mouvement sont sous un contrôle judiciaire injuste et injustifié. Ils subissent quotidiennement des pressions et certains même dans leur travail. Il est inadmissible que des gens soient sous contrôle judiciaire depuis 4 ans

sans voir un juge », a réagi le Dr Achmet leader du mouvement HURY et candidat à l'élection présidentielle de 2019.

En outre, le Dr Achmet trouve le communiqué pas du tout à la hauteur. « Si Azali Assoumani veut se repentir, il faut que leur libération leur soit notifiée. Nul ne peut être en paix avec une épée de Damoclès sur la tête, qui peut les envoyer en prison pour chaque pas de travers. Ce communiqué n'est pas à la hauteur. Il faudrait une libération de Dr Salami, de l'ancien Président Sambi, la grâce des députés Sidi et Tocha et tous ceux qui croupissent injustement dans la prison de Koki à Anjouan », a-t-il conclu. Une position partagée par bon nombre d'observateurs qui trouvent le format du communiqué inadapté par rapport aux enjeux, une loi d'amnistie serait plus appropriée selon eux.

Un sentiment partagé par un autre exilé, l'ancien vice-président Mohamed Ali Soilihi alias Mamadou. Il trouve que le communiqué en soi est insensé. « Je ne vois pas en cela un geste d'apaisement. C'est d'une absurdité, un ministère ne sort pas un communiqué dans ce genre d'affaire mais une décision. Sincèrement, je ne vois pas la pertinence de sortir un tel communiqué, c'est tout simplement insensé », a-t-il déclaré. Et l'ancien argentier de l'Etat de revenir à la charge. « S'ils disent vrai, ils commencent par libérer ceux qui sont là-bas condamnés après un procès jugé par tout le monde de mascarade », a-t-il poursuivi, faisant référence au procès dit de la citoyenneté économique dont lui et l'ancien président de la République Ahmed Abdallah Sambi ont écopé de lourdes peines allant jusqu'à la perpétuité, pour détourne-

ment de denier public et haute trahison.

L'ancien député d'Itsandra Tocha Djohar salue quant à lui l'initiative. « On ne peut pas dire que c'est une mauvaise chose, mais personnellement je sais que tous les comoriens et comoriens ont les oreilles tendues pour connaître le sort qui sera réservé au président Sambi et à Dr Salami », a-t-il dit. Et l'ancien élu de continuer : « On espère que c'est le début d'un apaisement qui va rassembler tous les fils du pays. » Conscient de la complexité du dossier, Tocha Djohar tempère un peu son optimisme. « On aimerait que le ministre de la justice s'exprime à son tour, surtout par rapport aux dossiers des gens qui sont poursuivis mais qui ne sont pas encore jugés. On aimerait qu'il s'exprime sur leur sort », a-t-il souligné.

AS Badraoui

## NOMINATION DES MEMBRES DE LA CENI :

## Le parti Orange déplore des « manquements »

*Par décret, le président de la République a mis en place la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et la révision exceptionnelle des listes électorales en vue des prochaines élections du président de l'Union des Comores et des Gouverneurs des îles. Toutefois le parti orange a noté des manquements sur l'application des dispositions de la loi N°22-017/AU du 27 décembre 2022 relative au code électoral notamment en son article 60 sur la désignation des membres de la CENI, plus précisément les membres désignés par le bureau de l'Assemblée de l'Union.*

Le parti Orange a pris connaissance de la publication du décret portant nomination des membres de la nouvelle CENI, et du décret portant révision exceptionnelle des listes électorales en vue des prochaines élections du président de l'Union des Comores

et des Gouverneurs des îles. Pour le parti Orange, c'est une bonne nouvelle. « Le parti Orange a pris acte et va œuvrer pour garantir l'organisation des élections transparentes, inclusives et dont les résultats seront acceptés par tous. Pour le parti Orange, il s'agit du début d'un

processus très long. Toutefois le parti il a noté des manquements sur l'application des dispositions de la loi N°22-017/AU du 27 décembre 2022 relative au code électoral, notamment en son article 60 sur la désignation des membres de la CENI, plus précisément les memb-

res désignés par le bureau de l'Assemblée nationale. Mais malheureusement la désignation des membres de la CENI représentant l'Opposition parlementaire par le bureau de l'Assemblée de l'Union n'a pas suivi les règles établies », souligne le bureau politique du parti Orange.

Le parti de l'ancien ministre Mohamed Daoudou alias Kiki a constaté que le bureau de l'Assemblée de l'Union a désigné un membre d'un parti qui n'existe pas à l'Assemblée et il n'y a pas eu non plus un consensus sur ce point. « Il faut noter que le parti Orange est la seule formation politique de l'opposition représenté à l'Assemblée de l'Union. Par conséquent, Orange devait être représenté par deux membres au sein de la CENI conformément au code électoral au lieu d'un seul membre », poursuit-il. Cette formation politique compte saisir les autorités compétentes pour avoir des explica-

tions et rectification.

Sur le communiqué du ministère de l'intérieur appelant les exilés politiques à rentrer au pays, le parti Orange rappelle que c'est la deuxième fois que le ministère prend une décision qui permet de décrier le climat politique et a noté cette fois-ci la bonne volonté d'apaisement de la situation politique exprimée par le gouvernement. « Nous espérons donc que le ministère de la justice suivra cette même voie pour plus d'éclaircissement pour les personnalités politiques qui ont formé des gouvernements d'exil et qui ne sont pas poursuivis mais qui peuvent l'être car il s'agit d'un acte non conforme à la constitution », avance-t-il. Pour les détenus politiques condamnés définitivement, le parti Orange suit de près le traitement de la proposition de loi d'amnistie déposée par les députés du parti Orange.

Nassuf Ben Amad



Image d'illustration

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Le code de l'urbanisme révisé et amélioré à Fomboni

Dans le cadre du projet de relèvement post-Kenneth et de résilience climatique aux Comores, un atelier de consultation locale sur les résultats du diagnostic du cadre juridique urbain aux Comores, avec un accent particulier sur le changement climatique et la mise en œuvre du nouveau programme pour les villes, s'est tenu le vendredi 12 mai à Fomboni. Les élus communaux, les acteurs environnementaux ainsi que la direction régionale de l'habitat et celle de l'aménagement du territoire se sont réunis pour réviser le code de l'urbanisme et de la construction.



La planification urbaine aux Comores a été encadrée par le système juridique colonial qui n'était plus adapté au contexte actuel du pays. Le code de l'urbanisme créé en 1986, puis révisé en 2012 afin de régler le secteur connaît quelques lacunes à ce jour. D'où cet atelier de révision et d'amélioration du code de l'urbanisme, lequel a regroupé des experts de l'ONU habitat, des acteurs environnementaux, les maires mais aussi des responsables dans la direction de l'urbanisme et de l'habitat. « La révision et l'amélioration

du contenu de ce code de l'urbanisme permettrait de doter l'Union des Comores d'un moyen légal solide d'encadrement de la planification urbaine tout en prenant en compte la question du changement climatique » souligne Ahmed soulé, directeur régional de l'aménagement du territoire chargé de l'urbanisme et des affaires foncières.

Pour la révision du code de l'urbanisme, la loi a prévu principalement deux outils de planification urbaine. Il s'agit du schéma d'aménagement du territoire (SAT) et le plan de développement urbain (PDU). Ces documents d'urbanisme doivent intégrer les mesures de protection

et de préservation de l'environnement et des zones naturelles. « Le code de l'urbanisme prévoit la protection du littoral des occupations anarchiques ainsi que l'interdiction d'occuper des zones soumises aux risques naturels comme l'éboulement, le glissement de terrain » a-t-il rappelé.

Dans ce nouveau code de l'urbanisme, le SAT fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Par contre le PDU fixe les règles générales d'utilisation des sols à l'intérieur de

la zone urbaine, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire.

D'une manière générale, l'ensemble des moyens de contrôle de l'acte de construire n'ont pas tous été traités par le code de l'urbanisme. Le permis de modifier n'est pas aussi détaillé dans le code de l'urbanisme et l'autorisation de démolir non plus. Le dossier de demande de construire, selon ses techniciens, ne saurait être identique à celui de la demande de démolir ou de modifier

Riwad

## La Gazette des Comores

Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Maoulida Mabé

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moroni, le 17 mai 2023



La Résidence du Chef de Bureau de l'Union Européenne a hébergé la réunion trimestrielle du Forum des Partenaires au Développement (FPaD) ce mercredi 17 mai 2023. La rencontre a été co-présidée par le Chef de Bureau de l'Union Européenne, M. Pierre Beziz, et par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, M. François Batalingaya, en la présence des représentants du ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, chargé de la Diaspora et de la Francophonie, des membres du corps diplomatique et des organisations internationales accréditées en Union des Comores.

Les discussions ont porté sur le lancement des Groupes Thématiques de Dialogues (GTD) ; un dispositif institutionnel mis en place par le Gouvernement de l'Union qui a pour objectif d'assurer le pilotage du Plan Comores Émergent et du Plan de relance post-COVID 2022-2026.

La réunion a réitéré son soutien aux initiatives régionales et globales entreprises par le Président de l'Union des Comores, S.E.M Azali Assoumani en sa capacité de Président en exercice de l'Union Africaine, pour contribuer à la paix et à la sécurité continentale et mondiale.

La réunion a également abordé les grands rendez-vous portés par la présidence comorienne de l'Union Africaine à savoir le Forum de Haut Niveau sur l'Économie Bleue et les Petits États Insulaires en Développement. Ces deux événements majeurs se tiendront à Moroni du 8 au 11 juin 2023 avec l'appui de l'Union Africaine, de la Commission de l'Océan Indien, de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et du Système des Nations Unies.

Les membres du FPaD ont enfin salué la publication du calendrier électoral, la mise en place de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et le lancement de la révision des listes électorales par le Gouvernement de l'Union en vue de l'organisation des prochaines élections présidentielles de 2024. Le Forum rappelle son attachement à la tenue d'élections transparentes et inclusives dans le respect des principes de la démocratie, des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

François Batalingaya

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies  
Président du FPaD

## DEUXIÈME SALON DES ENTREPRISES

## La mobilisation de tous les acteurs, point fort de la réussite

La directrice de l'agence nationale des investissements (ANPI) a reçu dans ses locaux hier 17 mai, les dirigeants des grandes entreprises dont des institutions bancaires et des sociétés d'État dans le but de présenter les objectifs du deuxième salon des entreprises et d'appeler à une forte mobilisation des acteurs clés pour la croissance des entreprises comoriennes.

Les organisateurs du 2ème salon des entreprises poursuivent leur mobilisation. Il s'agit d'un salon prévu au Palais du peuple en juin prochain pour permettre aux entreprises du pays de se rencontrer et profiter de tous les services que l'écosystème entrepreneurial comorien offre. Ce mercredi 17 mai, la directrice générale de l'ANPI Nadjati Soidiki a accueilli dans ses locaux les grandes entreprises devant être également des partenaires à l'événement tout en expliquant que le principe est de créer des opportunités de partenariats et d'affaires. « Nous avons rencontré des institutions bancaires et des sociétés d'État pour tout d'abord se rappeler les objectifs du salon. Ensuite insister sur leur mobilisation pour qu'elles soient des partenaires, c'était le cas pour l'année dernière. Et enfin faire en sorte

que le salon soit leur moyen de renforcer leur visibilité. Et davantage développer, davantage croire à la croissance de leurs entreprises », s'est-elle exprimé à la presse.

Pour elle, le salon se décline en un parc d'exposition, des conférences et des ateliers pratiques répartis par thématiques. Elle a encore soutenu l'idée pour que les entreprises aient des dispositifs particuliers tels que le fonds de garantie pour les importateurs qui est déjà en place. Interrogé sur les fruits du premier salon, notre interlocuteur a parlé d'un pari réussi en revenant sur la création de 1468 entreprises en 2020-2021. Cette réception des grandes entreprises entre dans l'étape de formalisation mais le vrai défi est que ces entreprises survivent.

Il est à rappeler que le salon des Entreprises BIK 2023 est l'un des événements les plus importants de l'année pour les entreprises des Comores. C'est une occasion unique pour les acteurs du secteur privé de se rencontrer, d'échanger et de partager des idées sur les tendances du marché, les innovations et les opportunités d'investissement dans les différentes régions des Comores. Il a pour but de promouvoir les jeunes entrepreneurs, les PME, les TPE et les grandes entre-

prises, ainsi que les investisseurs étrangers et les structures d'appui à l'écosystème business.

Les participants peuvent ainsi échanger sur les meilleures pratiques, les stratégies de croissance et les expériences réussies, et découvrir de nouvelles opportunités d'affaires. Les organisateurs veulent favoriser le développement des affaires et d'encourager les investissements dans les différentes régions des Comores. Les exposants présentent leurs produits et services, les innovations et les dernières tendances du marché, tandis que les participants peuvent prendre part à des conférences et des ateliers sur différentes thématiques du monde de l'entreprise.

Les jeunes entrepreneurs peuvent ainsi trouver des mentors et des partenaires pour les aider à développer leur entreprise, tandis que les investisseurs étrangers peuvent rencontrer des entrepreneurs locaux et découvrir de nouvelles opportunités d'investissement. Le salon doit être un lieu de dialogue et de rencontre et puis les débats doivent favoriser des discussions sur les enjeux économiques et sociaux du pays et de réfléchir aux solutions pour favoriser la croissance économique et l'emploi.

Kamal Gamal



Nadjati Soidiki, directrice générale de l'ANPI.

27 Chawal 1444

Prières aux heures officielles  
Du 16 au 20 Mai 2023

Lever du soleil:

06h 16mn

Coucher du soleil:

17h 50mn

Fadjr : 05h 04mn

Dhouhr : 12h 06mn

Ansr : 15h 05mn

Maghrib: 17h 53mn

Incha: 19h 07mn



UNION DES COMORES  
Unité – Solidarité – Développement



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (P177646)

AGENCE D'EXECUTION DU PROJET (AEP)

AVIS DE RECRUTEMENT

COMPTABLE DE L'AGENCE D'EXECUTION DU PROJET (AEP)

Le projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores recrute pour son Agence d'Exécution du Projet, un comptable.

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de références à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/>

Date de publication : 02 mai 2023

Date limite de dépôt des candidatures : 22 mai 2023, 14h00

### 1. Principales missions

Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier, le Comptable est chargé de la tenue de la comptabilité, de l'édition des registres, journaux, livres et états comptables et de leur analyse.

Il est aussi chargé de la gestion de la trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la gestion des comptes bancaires du Projet, conformément au Manuel de procédures Administratif et Financier.

Il assiste, à sa demande, le RAF dans d'autres travaux comptables, notamment à la confection des budgets annuels et pluriannuels. Il réalise les tâches ci-après en conformité avec le Manuel Administratif et Financier

### 2. Profil et qualification du Consultant

Cette mission nécessite un Consultant individuel répondant au profil ci-après :

#### Qualifications et expériences minimales requises

\* Éducation et niveau de formation : Diplôme au moins égal à un Bac. + 3 années (licence)

\* Spécialités recherchées : Finances et Comptabilité

\* Expériences réussies et récentes dans le domaine ou les spécialités recherchées : au moins 3 ans dans un poste similaire au sein d'un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux ou d'organisme de grande envergure,

#### Autres Connaissances requises

\* SYSCOHADA révisé  
\* Logiciels comptables  
\* Avoir une maîtrise du français, la pratique de l'anglais est souhaitée ;  
\* Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) ;  
\* Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Le français sera la langue de référence pour la réalisation de l'ensemble des activités prévues dans le cadre de cette mission.

### 3. Localisation du poste, durée du contrat et installation

Le poste sera basé dans les locaux dédiés au projet à Moroni aux Comores.

### 4. Durée du Contrat

Le premier contrat sera d'une durée de 12 mois, assortie d'une période d'essai de 6 mois maximum. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an renouvelable selon les résultats de l'évaluation annuelle des performances.

### 5. Constitution du dossier

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :  
- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur de l'Agence d'exécution du projet (AEP) ;  
\*Un curriculum-vitae actualisé ;  
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle ;  
- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;

- Une copie de la CNI ou Passeport.

Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme public ou privé. Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

Les dossiers de candidature adressés sous pli fermé avec la mention « Candidature au poste de Comptable de l'Agence d'Exécution du Projet » au Coordonnateur de l'Agence d'Exécution du Projet seront déposés au Secrétariat de la SONELEC, 2ème étage, Quartier Volo volo, Moroni, Union des Comores, au plus tard le 22 mai 2023 à 14 h 00 précises.

### 6. Condition d'emploi

- Le comptable sera une personne physique et individuelle rattaché à l'Agence d'exécution du Projet ;  
- C'est un poste individuel à temps plein ;

Le comptable est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SEM AZALI ASSOUMANI,  
PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES,  
PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'UNION AFRICAINE



# SALON

## DES ENTREPRISES

BUSINESS IN KOMOR

LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT  
BUSINESS AUX COMORES

06 AU 08 JUIN

PALAIS DU PEUPLE



Pour s'inscrire, contactez le **+269 773 84 91**